Rapport d'activité 2019

organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Rapport d'activité 2019 du syndicat Organom

Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Sommaire

Présentation du territoire 4

Compétences 5

Organisation politique 6

Organisation fonctionnelle 7

Organisation budgétaire 8

Les flux de déchets et les ratios 13

Transfert 14

Valorisation 15

Site de La Tienne 19

Site de Vaux 22

Prévention 23

Communication 25

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat - CS 60127 - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03 - organom@organom.fr
www.organom.fr

Le mot du président

Dépassement des quantités autorisées en stockage : l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter fixe la capacité maximum du site de La Tienne à 60 000 tonnes enfouies par an. Or au cours de l'été 2019 les estimations du tonnage prévisionnel 2019 indiquaient un dépassement de ce seuil. Nous avons donc demandé une dérogation au Préfet mais dans l'attente de l'instruction de la demande et de la décision, il a été décidé de refuser temporairement l'accès à l'ISDnD pour certains apporteurs. Une dérogation pour 5 500 tonnes nous a finalement été accordée et ce sont ainsi 64 123 tonnes qui ont été enfouies en 2019.

Cette hausse de la production des déchets, assez nette pour la première fois depuis 2008, a été constatée sur l'ensemble du territoire national malgré l'essor de la prévention. Les facteurs en sont multiples : reprise de la consommation et de l'activité économique, croissance démographique... Cependant même si les prescriptions de la loi de transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) qui visent à réduire de moitié l'enfouissement des déchets d'ici à 2025 sont déjà atteintes pour Organom grâce à l'usine OVADE, nous avons poursuivi les actions de prévention des déchets ; en 2019 ce sont plus de 70 actions qui ont été portées par le Syndicat et ses adhérents dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

De l'amiante dans les inertes : la découverte de déchets d'amiante dans les dépôts de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) nous a contraints à fermer provisoirement cette installation afin de procéder au désamiantage du site. Afin de se prémunir de ce risque, le site a été ré-ouvert avec un nouveau mode d'exploitation qui comporte un contrôle des dépôts dès leur arrivée afin d'isoler les apports suspects et de les isoler sans contaminer l'ensemble des gravats.

En parallèle, nous avons initié une démarche en concertation avec nos adhérents qui vise à identifier les déchets amiantés en amont (sensibilisation des agents de déchèteries, communication auprès des habitants). Toutefois, les apports d'inertes amiantés sont encore fréquents et nous sommes contraints de faire appel à un prestataire pour son élimination ce qui représente des coûts importants pour les collectivités adhérentes.

Aussi je rappelle que le site de La Tienne accueille les déchets d'amiante lié des professionnels et des particuliers (conditions détaillées sur notre site internet).

Yves CRISTIN
Président d'Organom

Présentation du territoire

En 2019, Organom est composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et 337 821 habitants (population municipale, INSEE, décembre 2019). Le périmètre du syndicat correspond au secteur centre-sud du département de l'Ain (voir la carte ci-dessous).

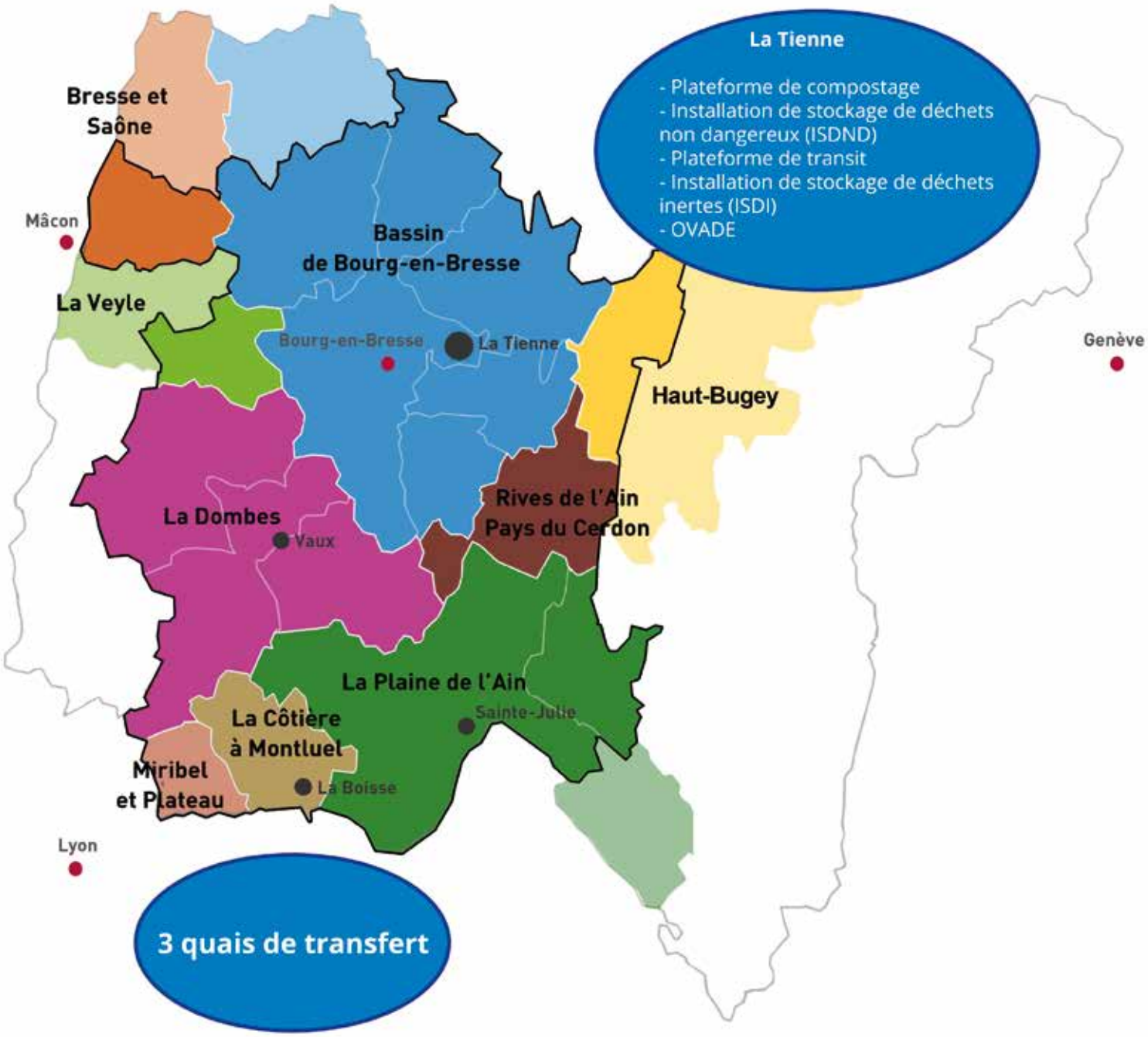

Compétences du syndicat

Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Organom développe également depuis 2009 la prévention des déchets à travers des actions qui visent à réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité.

Le syndicat dispose de plusieurs installations lui permettant de gérer les déchets produits sur son territoire :

- 3 **quais de transfert** pour les ordures ménagères, situés sur les communes du Plantay (site de Vaux, exploité en régie), La Boisse (exploité en régie) et Sainte-Julie (propriété de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et exploitée par celle-ci) ;

Sur le site de La Tienne à Viriat :
- une **plateforme de compostage** de déchets végétaux et de broyage de bois, exploitée en régie ;
- une **plateforme de transit** avant valorisation (PVC et plâtre), exploitée en régie ;
- une installation de tri-méthanisation-compostage, **OVADE**, dont l'exploitation est confiée au groupe Dalkia Wastenergy (ex-Tiru) ;
- une installation de stockage de déchets non dangereux (**ISDnD**), avec gestion des effluents liquides (bassins de lagunage) et gazeux (valorisation énergétique du biogaz), exploitée en régie ;
- une installations de stockage de déchets inertes (**ISDI**), exploitée en régie.

Le site de La Tienne en septembre 2018

Le site de La Tienne en vidéo sur le compte YouTube « Organom Ain »

Organisation politique

Yves CRISTIN a été élu Président d'Organom pour 6 ans par le Comité syndical, le 22 mai 2014. Le bureau exécutif est composé de 5 membres : le Président et 4 Vice-Présidents.

Yves CRISTIN
Président

Marc LONGATTE
1er Vice-Président délégué à l'exploitation et aux travaux

Bernard PERRET
2ème Vice-Président délégué aux finances

Josiane BOUVIER
3ème Vice-Présidente déléguée à la communication et aux ressources humaines

Gérard BRANCHY
4ème Vice-Président délégué à la prévention et à la qualité des déchets

Le Comité syndical est composé de 37 délégués titulaires et de 37 suppléants, issus des 9 EPCI membres.

EPCI	Titulaire	Suppléant
GRAND bassin de BOURG-EN-BRESSE communauté d'agglomération	Jean-François DEBAT	Bernard BIENVENU
	Michel FONTAINE	Thierry DRUGUET
	Claudie SAINT-ANDRE	Catherine SAVERAT
	Bernard PERRET	Pauline FROPPIER
	Cécile BERNARD	Catherine MERCIER
	Yves CRISTIN	Jean-Marc THEVENET
	Alain MATHIEU	Claude LAURENT
	Paul DRESIN	Christian PORRIN
	Jean-Luc EMIN	Edna TREIBER
	Gérard POUPON	Georges GOULY
	Jean-Yves FLOCHON	Luc DESBOIS
	Gérard PERRIN	Catherine PICARD
	Guy ANTOINET	Jean-Luc JACQUET
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Marc LONGATTE	Jean-Louis GUYADER
	André MOINGEON	Joël BRUNET
	Paul VERNAY	Thérèse SIBERT
	Elisabeth LAROCHE	Eric GAILLARD
	Max ORSET	Robert TAPONARD
	Pierre-Yves TIPA	Frédéric TOSEL
	Eric BEAUFORT	Daniel MARTIN
	Gérard CHABERT	Jean PEYSSON

EPCI	Titulaire	Suppléant
LA DOMBES communauté de communes	Michel JACQUARD	Fabienne BAS-DESFARGES
	Christophe MONIER	Jean-Pierre HUMBERT
	Josiane BROYER	Cyrille RIMAUD
	Gérard BRANCHY	Martial TRINQUE
HAUT BUGEY	Michel COLLETAZ	Serge CAPELLI
CCMP Communauté de Communes Miribel & Plateau	Joël AUBERNON	Jean GRAND
	Josiane BOUVIER	Pascal PROTIERE
	André GADIOLET	Inès QUINTY
3CM Communauté de Communes de la Côtière	Philippe GUILLOT-VIGNOT	Danielle BOUCHARD
	Andrée RACCURT	Nathalie VAUDAN
	Bertrand GUILLET	Daniel BOUCHARD
Communauté de Communes BRESSE & SAÔNE	René FEYEUX	Jean-Jacques BESSON
	Jean-Paul BENAS	Daniel GRAS
Rives de l'Ain Pays du Cerdon Communauté de communes	Jean-Michel GIROUX	Jean-Noël POUPLIER
	Antoine BAUTAIN	Frédéric MONGHAL
la Veyle	Michel DUBOST	Hervé CLERC

Organisation fonctionnelle

Au 31 décembre 2019, le syndicat compte 25 agents.

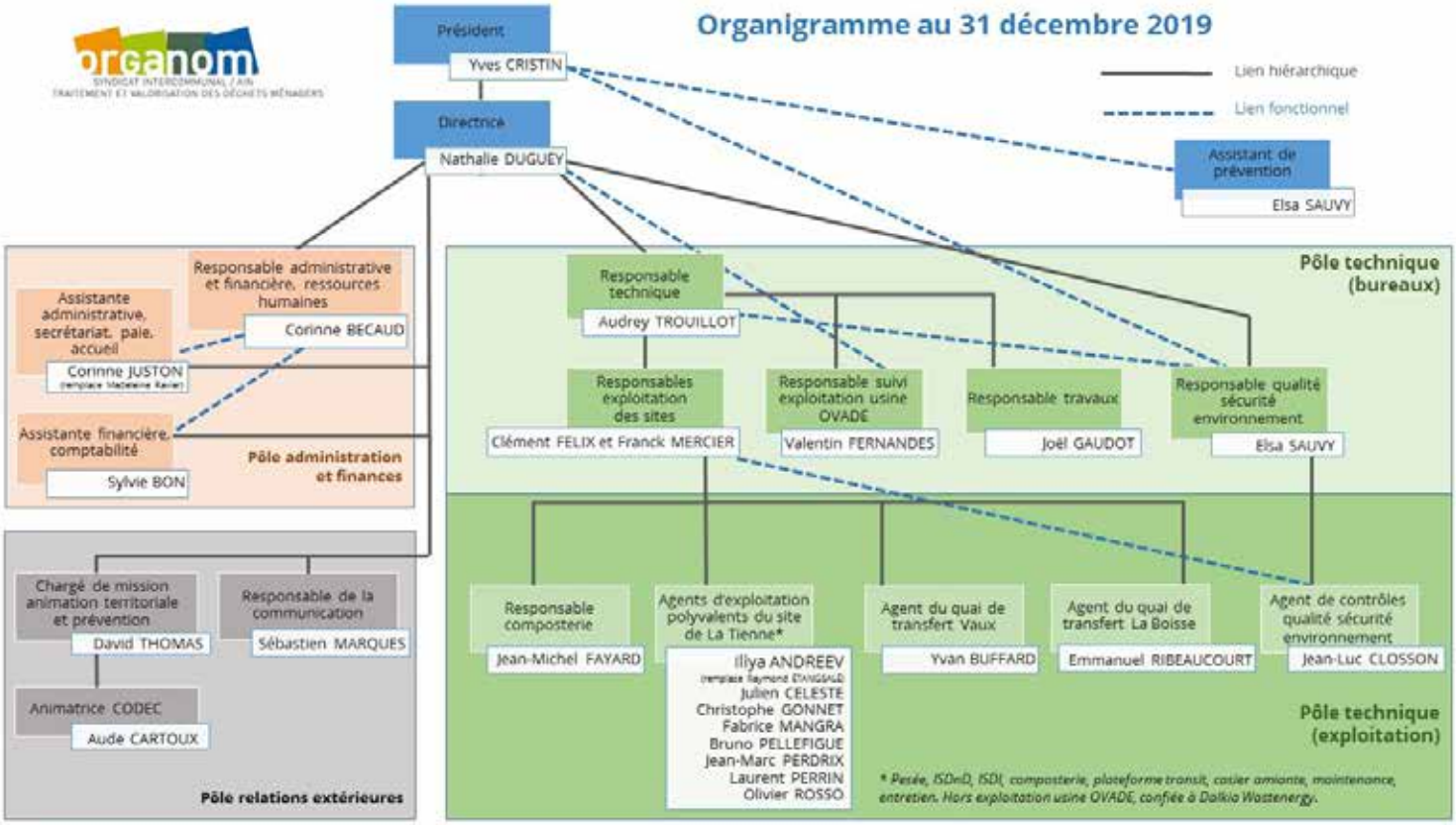

Organisation budgétaire

Contributions des EPCI :

9,8€ HT par habitant

117€ HT par tonne d'OMr*

Principaux tarifs des autres déchets accueillis :

- Déchets d'activité économique (DAE) : 125 ou 142€ / tonne*
- Encombrants : 123€ / tonne*

*Ces tarifs ainsi que la contribution à la tonne pour les ordures ménagères résiduelles (OMr) incluent la part de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par l'État qui s'élève à 24€ par tonne en 2019. En outre, l'arrêté du 28 décembre 2017 introduit un système de TGAP variable pour certains déchets comme les DAE.

Ne sont pas soumis à la TGAP les déchets accueillis suivants :

- Inertes : 37€ HT / tonne
- Plâtre : 110€ HT / tonne
- PVC : 91€ HT / tonne
- Amiante ciment : 146€ HT / tonne
- Déchets verts : 42€ HT / tonne
- Bois non traités : 36€ HT / tonne

Compte administratif 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	13 265 969.42€	Dépenses (a)	4 525 096.70€
Recettes (b)	17 643 152.36€	Recettes (b)	6 246 382.91€
Excédent fonctionnement 2018 reporté (c)	2 032 671.29€	Déficit d'investissement 2018 reporté (c)	- 2 670 625.71€
Résultat de clôture 2019 (b-a+c)	6 409 854.23€	Résultat de clôture 2019 (b-a+c)	- 949 339.50€
Total des sections		**5 460 514.73€**	

La plateforme de valorisation du biogaz de l'installation de stockage a généré une recette de 67 252€ en 2019.

Principales prestations rémunérées à des entreprises en 2019

Type	Activité	Montant HT
Investissement	Usine OVADE	76 571€
	Terrassement ISDnD	910 220€
Fonctionnement	Transport de déchets	314 077€
	Valorisation de déchets	4 564 481€
	Travaux divers et entretien	388 145€
	Analyses diverses	78 546€
Total		**6 332 040€**

Synthèse - Section de fonctionnement :

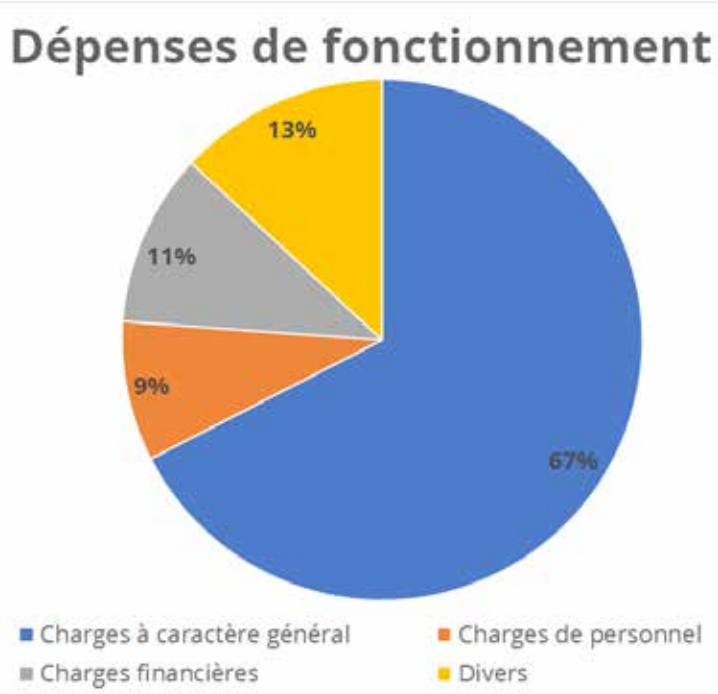

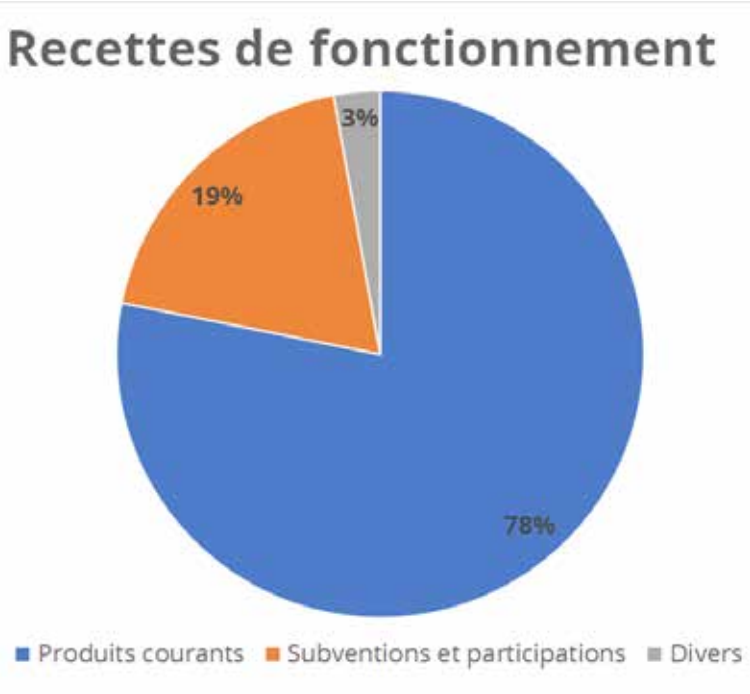

Synthèse - Section d'investissement :

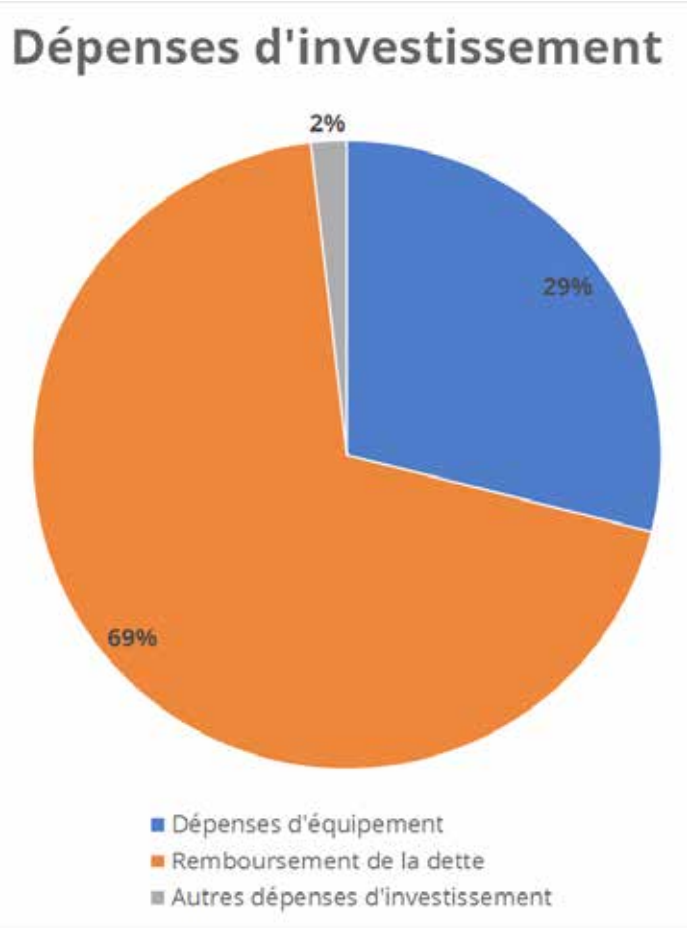

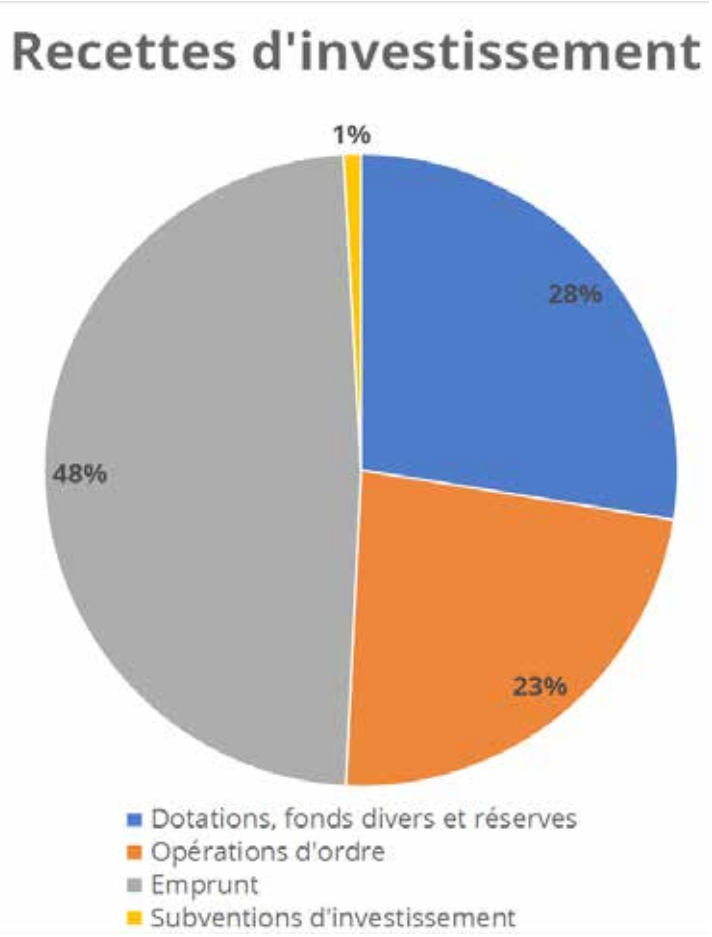

Approche « Compta coûts » du fonctionnement

Coût complet et coût aidé en 2019

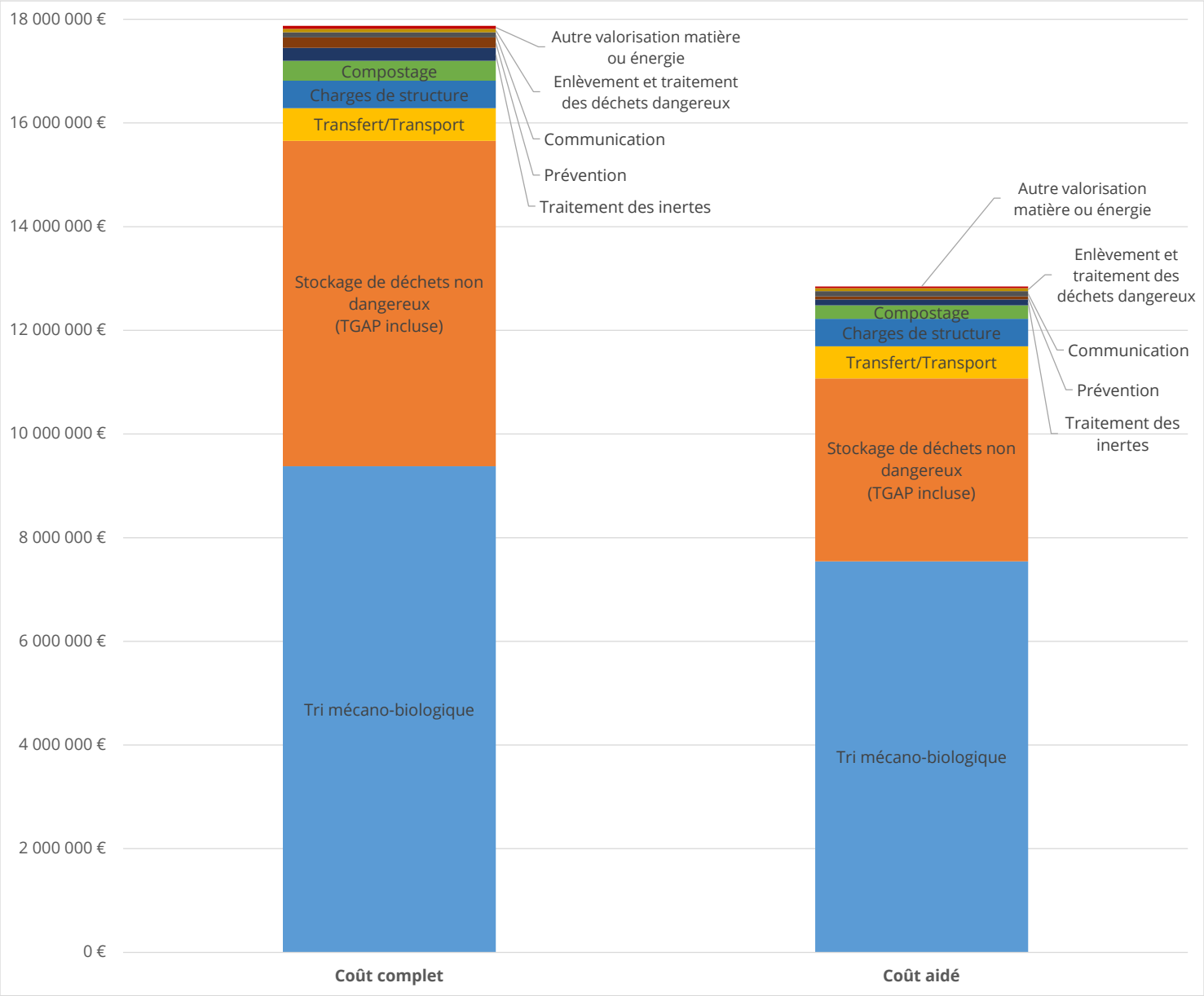

Le coût complet pour le fonctionnement du syndicat s'élève à 17 871 878 €. En y déduisant les recettes et les subventions, on obtient le coût aidé d'un total de 12 844 742 €.

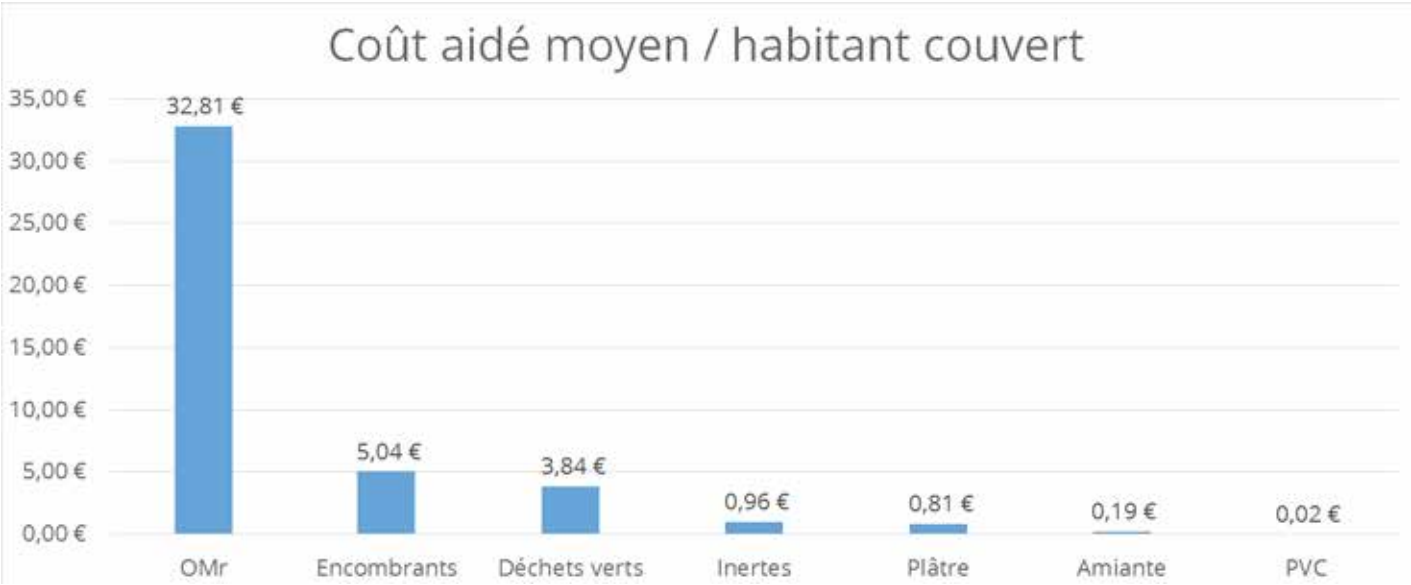

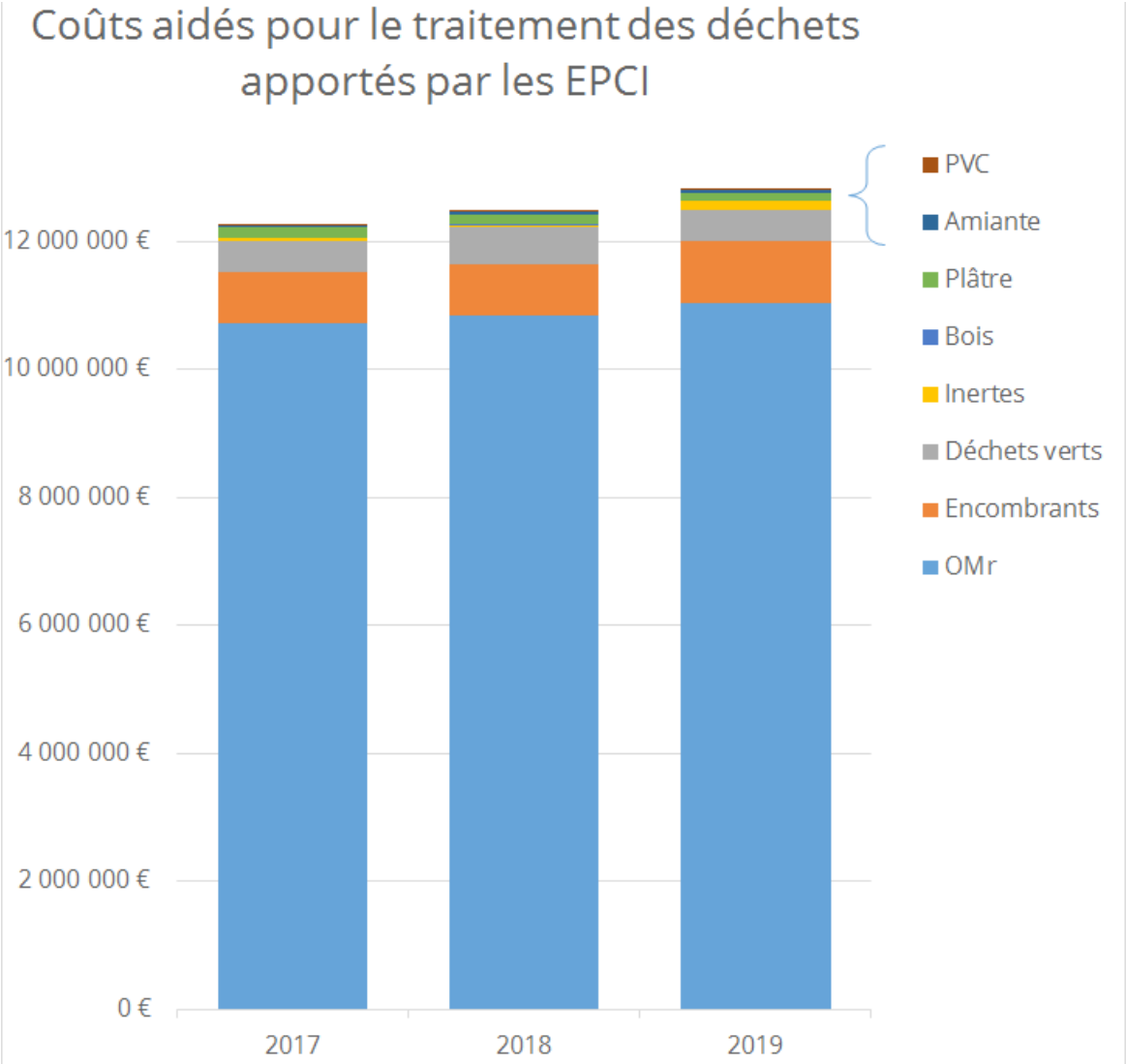

Les coûts complet et aidés présentés dans les trois histogrammes précédents intègrent le passif de l'enfouissement ainsi que les annuités de remboursement de l'usine OVADE, qui n'est pas encore amortie pour le moment - ce n'était pas le cas dans les rapports d'activité antérieurs.

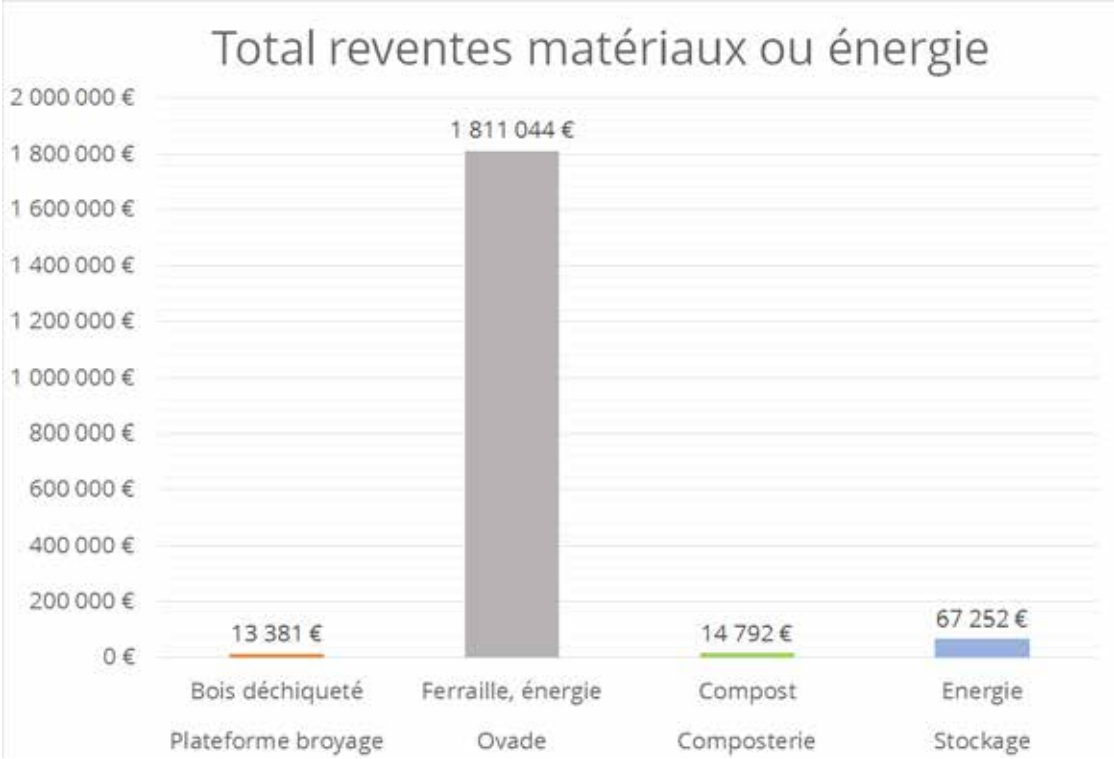

Le montant total de ces reventes s'élève à 1 906 469 €.

Financement du syndicat (contributions et recettes diverses)

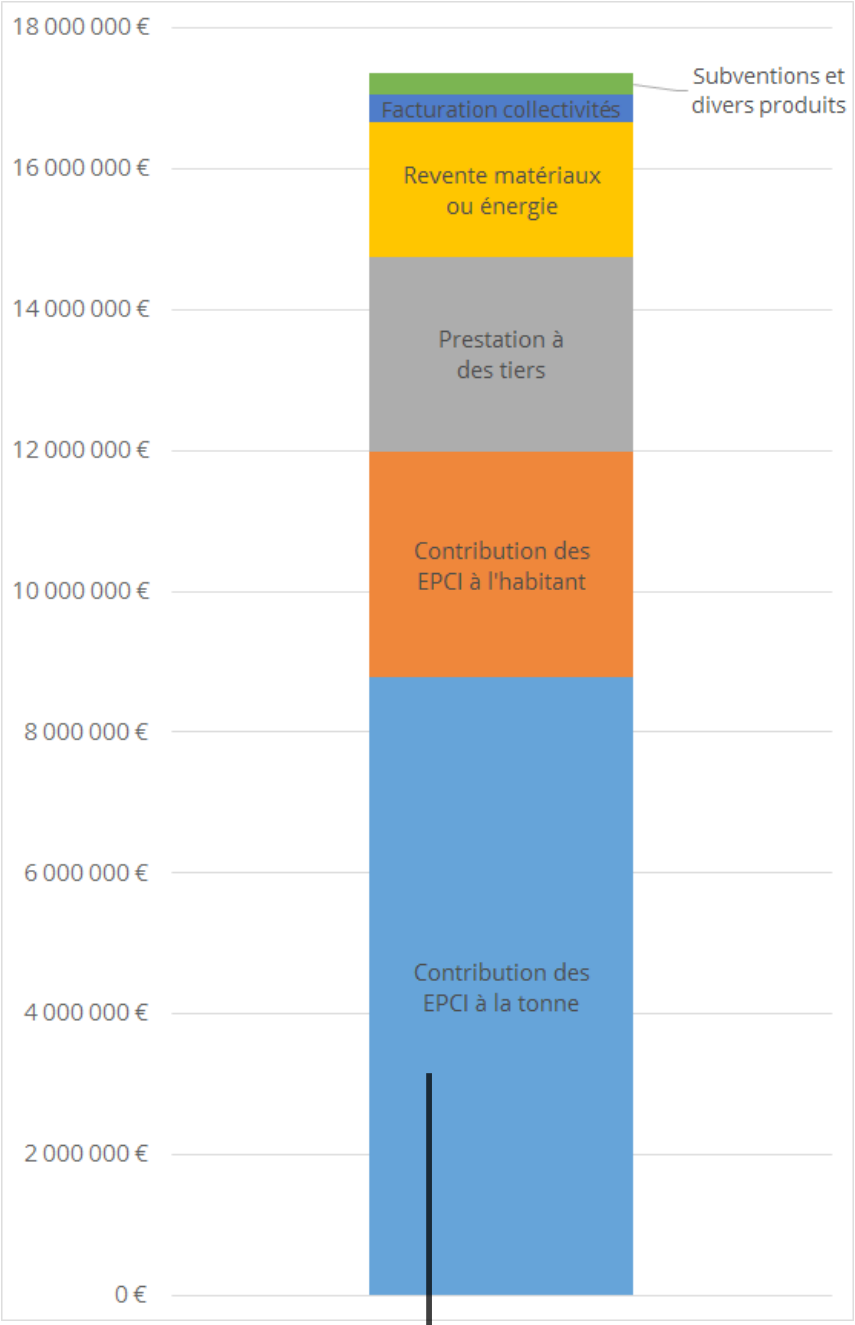

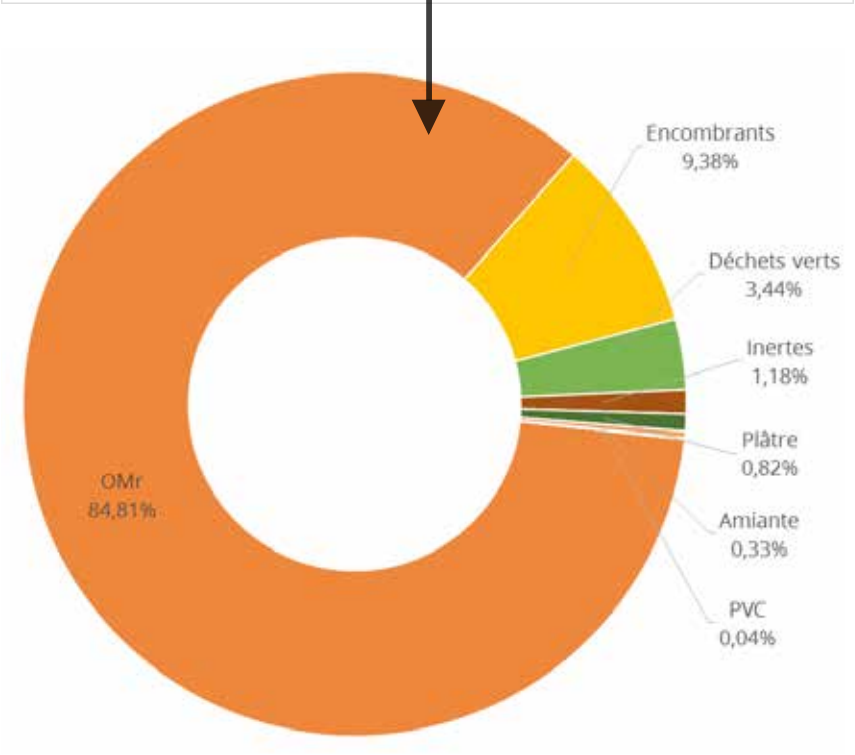

Les flux de déchets et ratios

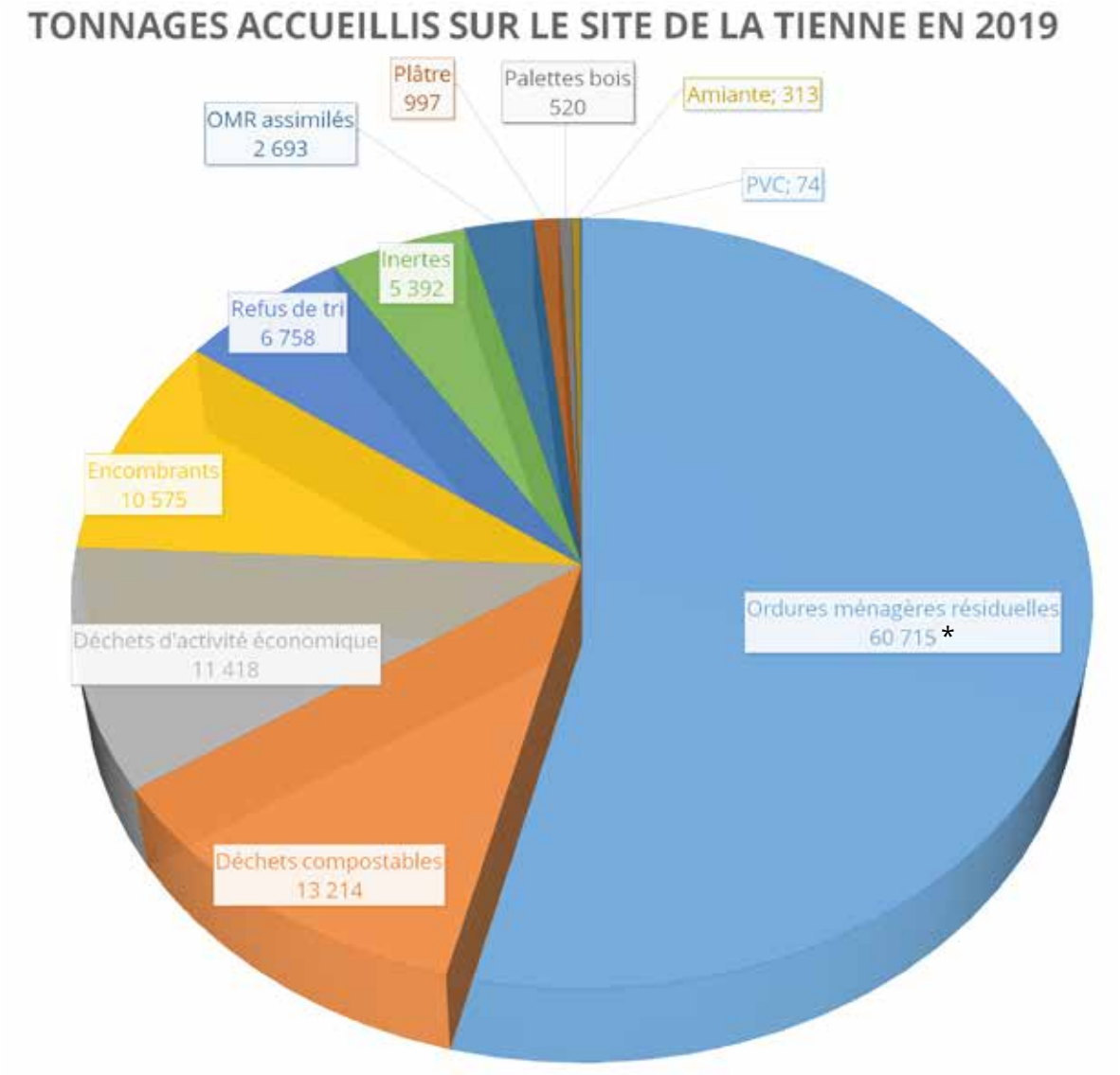

*Organom est amené à dépanner ponctuellement les syndicats voisins, aussi le total d'OMr reçu sur le site de La Tienne est supérieur au total des OMr des EPCI adhérents.

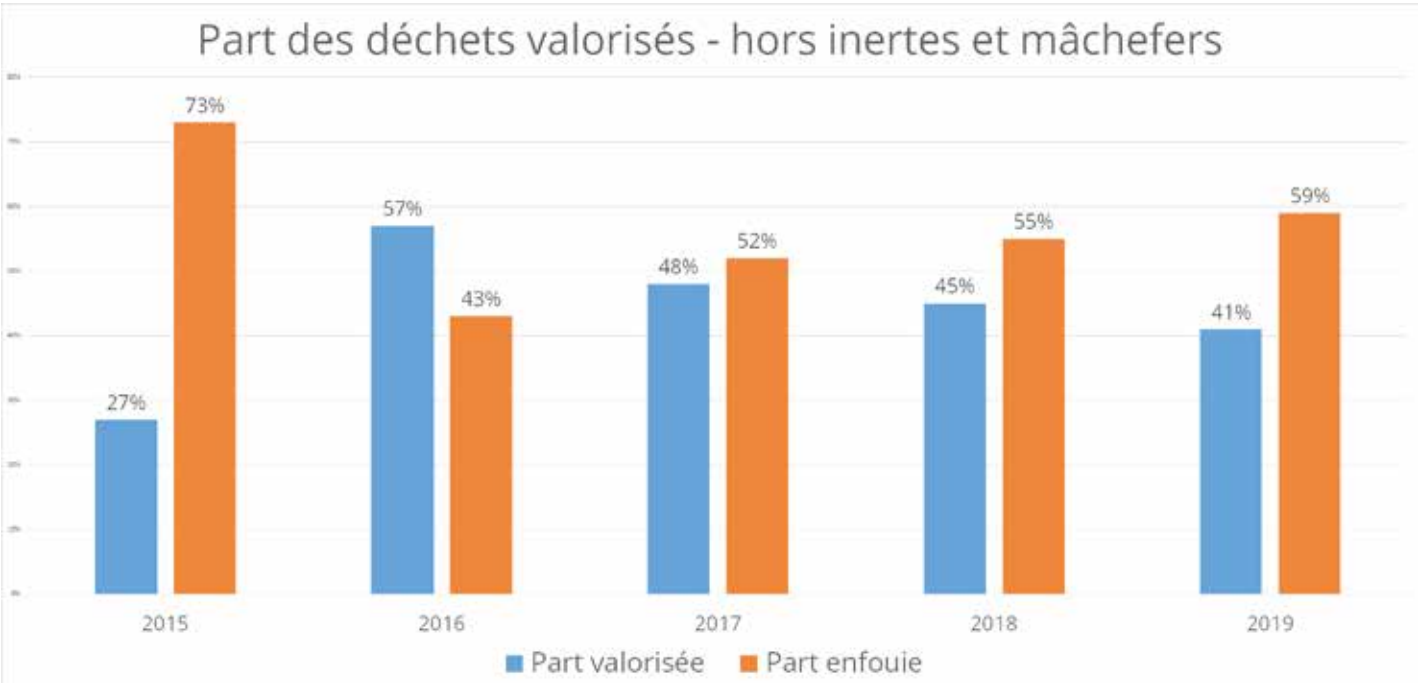

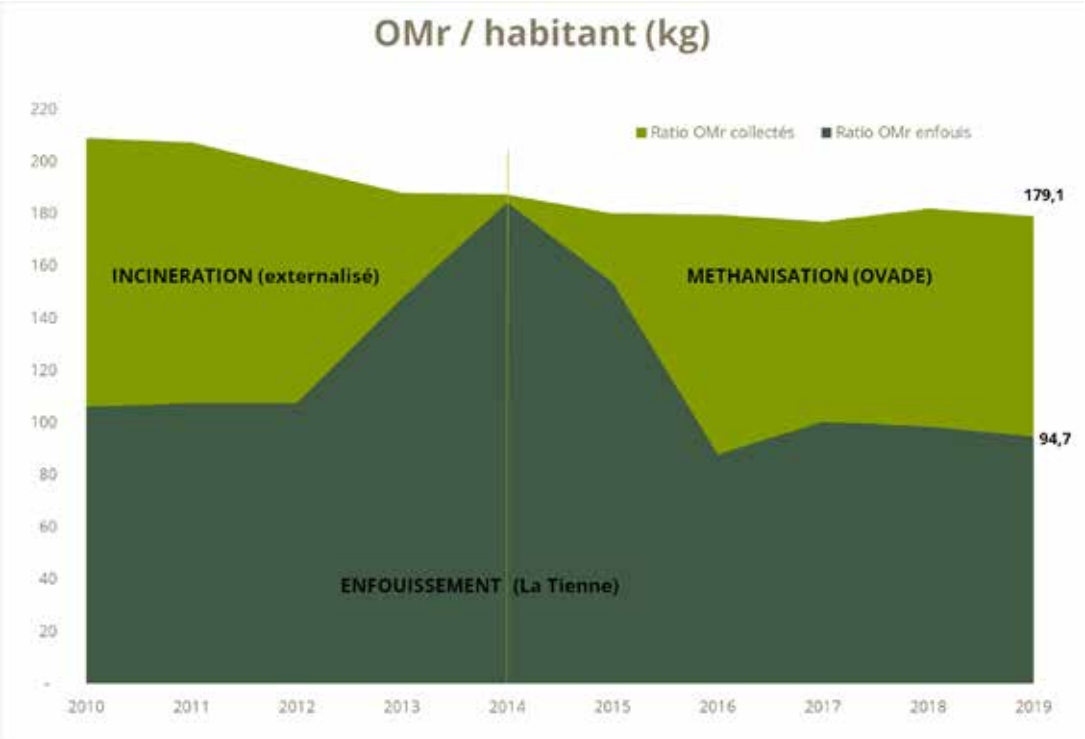

En 2019, chaque habitant du territoire a produit en moyenne 179 kilos d'ordures ménagères résiduelles (OMr). Cela représente une baisse de 14% par rapport à 2010.
Jusqu'en 2013, une partie des ordures ménagères résiduelles était externalisée par traitement en incinération, afin de préserver les capacités de stockage du site de La Tienne.
Depuis sa mise en service en 2016, l'usine OVADE reçoit l'intégralité des OMr produites sur le territoire d'Organom : après une étape de tri, la matière organique est valorisée (méthanisation et compostage) et les refus sont enfouis sur le site de La Tienne.

Transfert

Le transit des ordures ménagères des trois quais de transfert vers l'installation de traitement :

Quai de transfert	Territoires concernés	Tonnages 2019
Vaux	CC de La Dombes	5 939
La Boisse	CC de Miribel et du Plateau CC de la Côtière à Montluel	9 525
Sainte-Julie	CC de la Plaine de l'Ain	13 562
TOTAL		29 026

Le quai de transfert de La Boisse

Valorisation

Valorisation matière

Plâtre

Les déchets de plâtre transitent sur la plateforme du site de La Tienne puis sont acheminés vers un prestataire qui se charge de préparer ce matériau afin de l'incorporer au processus de fabrication du plâtre. Ce marché comprend un coût de traitement à la tonne de 70€ HT (hors coût de rechargement sur le site de La Tienne effectué en régie). Le coût du transport s'élève à 16,2€ HT / tonne.

Provenance	Tonnages	Total
Collectivités	911	997
Professionnels	86	

PVC

74 tonnes de PVC ont été recueillies sur le site de La Tienne : elles sont stockées sur la plateforme de transit jusqu'à atteindre un volume suffisant pour pouvoir être expédiées vers une entreprise spécialisée dans le recyclage de ce matériau.

Provenance	Tonnages	Total
Collectivités	59	74
Professionnels	15	

Valorisation énergétique

Bois

Les palettes bois de classe A apportées sur la plateforme de compostage sont broyées et servent de combustibles à une chaufferie bois. 484 tonnes ont ainsi été accueillies en 2019 et 110 tonnes ont été vendues.

Provenance	Tonnages	Total
Collectivités	8	484
Professionnels	476	

Valorisation organique

Compostage direct

Les déchets végétaux réceptionnés sont triés puis broyés pour entamer le processus de fermentation naturelle. Les andains sont retournés régulièrement pour accélérer la décomposition. Huit à dix mois plus tard, après la phase de maturation, le compost criblé à l'aide de tamis est prêt pour la vente. Ce procédé de compostage permet d'obtenir un compost de qualité (norme NFU 44-051). Le compost ainsi produit est vendu aux agriculteurs locaux : il est proposé en maille de 10 ou 30 mm.

Type	Provenance	Tonnages	Total
Déchets végétaux	Collectivités et professionnels	4 704	6 281
Digestat bovin	Professionnels	1 577	

2 944 tonnes de compost produit à partir de ces matières ont été vendues en 2019.

Valorisation énergétique et organique

OVADE, usine de tri-méthanisation-compostage

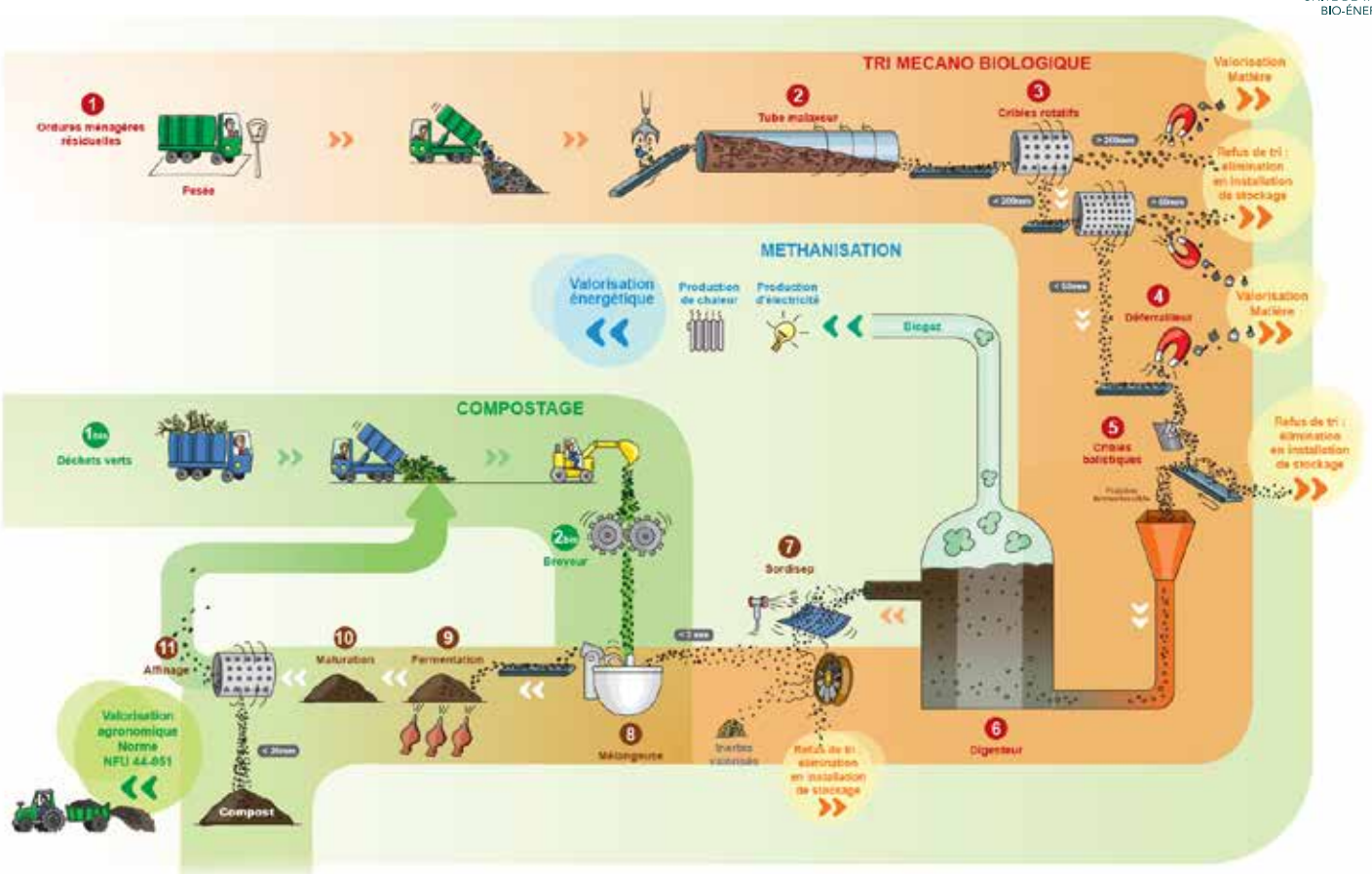

© Tiru - Lucie Jeantils

Entrée

L'usine OVADE a réceptionné et traité 58 039 tonnes d'ordures ménagères et 6 929 tonnes de déchets verts pendant l'année 2019.

Sortie

En 2019, les refus d'OVADE enfouis dans le casier de classe 2 représentaient plus de 30 000 tonnes. Le taux de valorisation matière s'élevait ainsi à 51,2%.

PRODUIT SORTANT	TONNAGES 2019	
Refus Bas PCI	7 404	30 002,6
Refus Haut PCI	21 176	
Inertes	1 139	
Encombrants	283,6	
Ferrailles	534	16 107
Compost	15 573	
TOTAL	46 109,6	

En 2019, 534 tonnes de ferrailles ont été valorisées et 15 664 tonnes de compost, conformes à la norme NFU 44-051, ont été vendues et épandues sur les terres agricoles. En outre, OVADE a produit 10 398 459 kWh d'électricité injectés sur le réseau Enedis, ce qui correspond à la consommation annuelle de 3 820 foyers*. L'usine a également besoin d'électricité pour fonctionner, qui représente 61% de sa production. OVADE produit donc plus d'électricité qu'elle n'en a besoin.

*consommation électrique, hors chauffage et chauffe-eau - chiffres ADEME 2011

Non-conformités

Depuis le démarrage de l'usine, 115 non-conformités ont été détectées dont 34 en 2019. Les déchets non-conformes que l'on retrouve le plus fréquemment sont les déchets d'activité économique (DAE), les déchets plastique, les matelas mais aussi des déchets dangereux comme des bonbonnes de gaz. Ces non-conformités concernent seulement les « indésirables » visibles et volumineux détectés par le pontier et extraits de la fosse de réception de l'usine à l'aide d'un grappin. D'autres déchets « indésirables » sont aussi visibles dans la fosse sans que l'on puisse les saisir avec le grappin. Ils sont alors introduits dans le process de l'usine mais seront récupérés grâce au système de tri en amont du digesteur et finiront dans les bennes de refus.

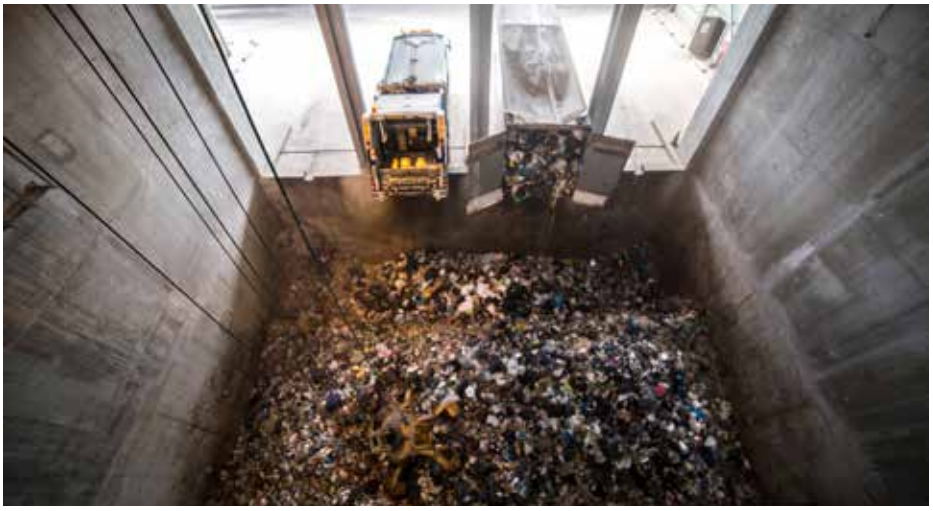

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Nombre de non-conformités	17	28	14	24	34	117
Nombre de conformités	1 576	5 797	6 764	6 954	7 354	28 445
Nombre de camions ayant déchargé sur OVADE	1 593	5 825	6 778	6 978	7 388	28 562
Taux de non-conformités	1,067%	0,481%	0,207%	0,344%	0,460%	0,410%

Déchets	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Bâche	0	2	0	0	0	**2**
Container poubelle	0	6	0	0	2	**8**
DIB/DAE	1	1	2	18	14	**36**
Encombrants	1	1	0	2	0	**4**
Gaines - Câbles - Tuyaux	0	2	0	0	0	**2**
Matelas	5	1	1	1	3	**11**
Métal	1	1	1	0	0	**3**
Palettes	2	1	0	0	0	**3**
Pare-choc voiture	0	1	0	0	0	**1**
Plastiques	1	5	7	2	14	**29**
Plâtre	1	0	0	0	0	**1**
Produits chimiques	1	3	1	0	0	**5**
Produits infectieux	4	1	0	1	1	**7**
Sacs de ciment	0	1	0	0	0	**1**
Souches	0	1	0	0	0	**1**
Textiles	0	1	0	0	0	**1**
TOTAL	17	28	12	24	34	**115**

Stockage

Outre l'apport des ordures ménagères collectées par les intercommunalités membres d'Organom, le syndicat a validé 235 certificats d'acceptation préalable (CAP), document nécessaire pour tout dépôt de déchets par des collectivités, professionnels ou transporteurs.
La capacité annuelle maximum de l'ISDnD (installation de stockage de déchets non dangereux) est fixée par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 à 60 000 tonnes de déchets enfouis depuis la mise en service de l'usine OVADE. Celle de l'ISDI (installation de stockage de déchets inertes) est fixée à 11 700 tonnes annuelles. Néanmoins, la préfecture a accordé une dérogation de façon exceptionnelle, faisant passer la capacité maximale de l'ISDnD à 65 500 tonnes en 2019 (voir le mot du président - page 3).

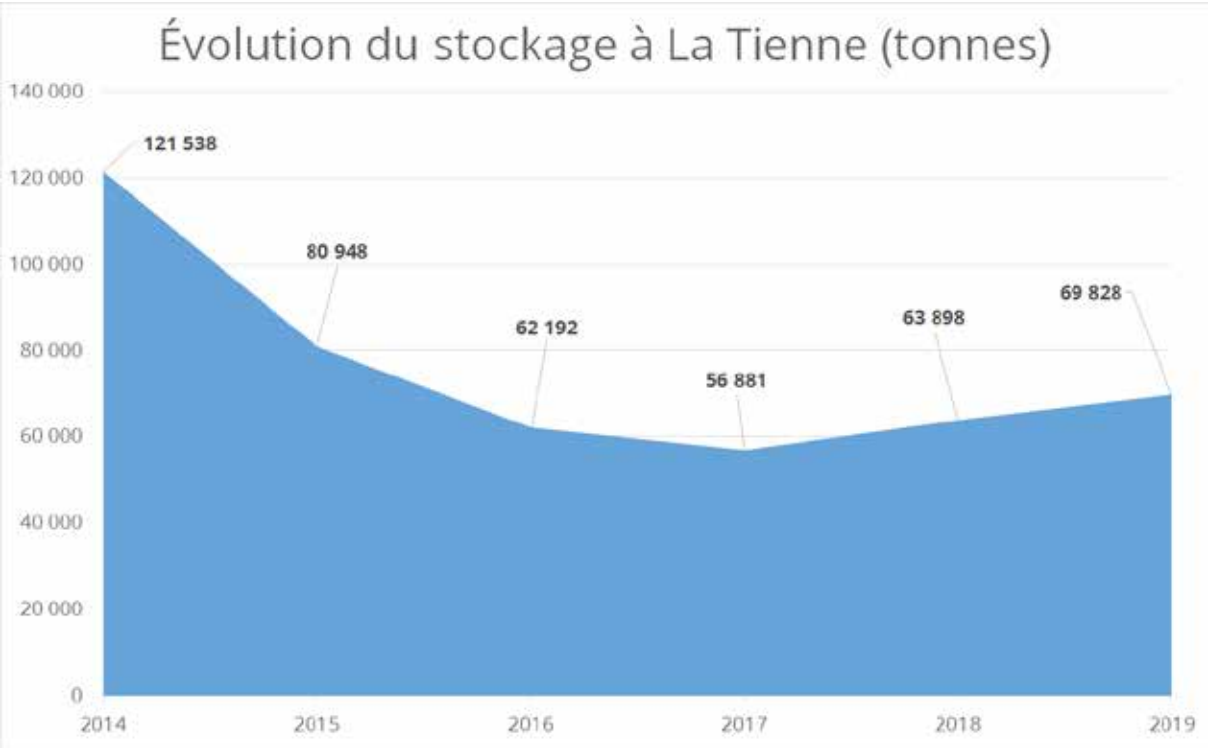

Type de déchet	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	38 705	4 321	2 309	2 747	2 676
Ordures ménagères - refus de l'unité OVADE	9 554	28 144	28 871	29 301	30 003
OMR assimilés	886	1 405	2 314	2 454	2 693
Déchets non dangereux en mélange (DND)	11 971	8 112	7 983	10 887	11 418
Refus issus des centres de tri	1 691	491	503	2 554	6 758
Encombrants ou monstres (EPCI)	395	1720	8 888	9 654	10 575
Sous total ISDnD hors matériaux de couverture	***63 202***	***44 192***	***50 868***	***57 597***	***64 123***
Terres (matériau de couverture)	/	/	/	/	/
Mâchefers - matériau de couverture)	12 362	12 460	636	/	/
Déblais et gravats (inertes) - Matériau de couverture	/	/	/	3 000	657
Sous total ISDnD	***75 564***	***56 652***	***51 504***	***60 597***	***64 780***
Déblais et gravats (inertes) - Casier ISDI	5 107	5 193	5 028	2 867	4 735
Amiante - Casier amiante	277	345	349	434	313
TOTAL stockage La Tienne	**80 948**	**62 192**	**56 881**	**63 898**	**69 828**

Site de La Tienne

Exploitation ISDnD

Contrôle des déchets entrants

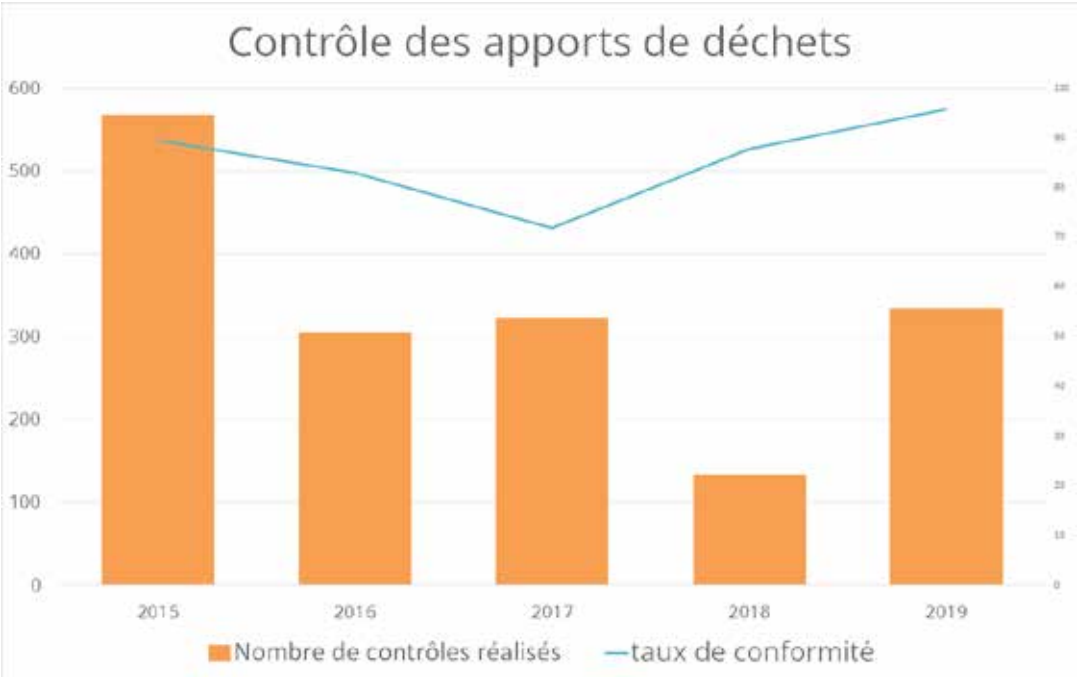

Gestion du biogaz

L'installation de valorisation du biogaz issu des casiers d'enfouissement de déchets est composée de 3 moteurs à combustion d'une puissance électrique instantanée de 1 390 kW (respectivement 800, 400 et 190 kW).

En 2019, les moteurs ont produit 4 413 MWh électriques, ce qui représente une hausse de 25% par rapport à 2018. Cela s'explique par une augmentation du biogaz disponible, que l'on peut attribuer à plusieurs facteurs :
- les travaux de rénovation du réseau ont permis de réduire les pertes de biogaz, notamment grâce au remplacement des vannes sur le casier 2005 ;
- le raccordement du casier en cours d'exploitation au réseau principal apporte un peu plus de biogaz aux moteurs.

	Volume de gaz valorisé par les 3 moteurs (Nm3)	**Volume de gaz torché (Nm3)**	**Taux de valorisation annuel**	**Production électrique (kWh)**
2019	2 925 329	31 798	99%	4 412 699

	Torchère MT500			**Torchère BG2000**		
	Volume de gaz torché (Nm3)	Nb d'heures de fonctionnement	Nb d'heures d'arrêt	Volume de gaz torché (Nm3)	Nd d'heures de fonctionnement	Nb d'heures d'arrêt
2019	10 351	56	8 704	21 447	58	8 702

Analyse des effluents

Lixiviats

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les lixiviats. Celles-ci montrent un dépassement des valeurs limites en matière organique (DCO, DBO5, COT et azote), métaux (dépassement ponctuel), composés organiques halogénés (dépassement ponctuel) et de l'indice phénol.

Eaux pluviales

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les 5 bassins d'eaux pluviales. Celles-ci montrent un dépassement des valeurs en MES et en plomb sur plusieurs bassins. Le reste des analyses est conforme tout au long de l'année.

Eaux souterraines

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les eaux souterraines, en amont, au droit et en aval du site (11 échantillons). On observe un dépassement des valeurs pour le fer, l'aluminium et le manganèse, ainsi que pour le nickel, l'ammonium et le COT. Ces valeurs restent majoritairement inférieures à la limite de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau (il n'y a pas de valeur limite imposée par la réglementation pour les eaux souterraines).

Bilan hydrique

Le lixiviat provient à la fois de l'humidité intrinsèque des déchets enfouis et de la pluie qui s'infiltre dans les casiers de stockage - la couverture des casiers permet ainsi de limiter la formation des lixiviats. Le volume total de lixiviats produits sur le site de La Tienne en 2019 s'élève à 120 736 m3, pour une pluviométrie annuelle de 1 074 mm.

Objectif qualité

Eco Bois

Organom a mis en place d'un système de gestion de la qualité de son activité de broyage du bois afin d'obtenir la certification de sortie de statut de déchets et de pouvoir satisfaire les besoins de ses clients. En effet, les chaufferies ne peuvent être alimentées que par des matériaux respectant les critères de sortie du statut de déchets.

Organom a obtenu cette certification en avril 2017, maintenue en 2018 et 2019 suite à un audit de suivi, qui reconnait et valorise le travail d'élaboration de procédures de contrôle et d'analyses du bois débuté en 2016 et la sensibilisation des agents au système qualité.

Principaux travaux menés en 2019

Mars - juillet : construction du casier 4

Les travaux de construction du casier 4 ont démarré en mars. Après l'étape de terrassement, la membrane étanche et le géotextile ont été posés, puis le drainage et le système de récupération des lixiviats installés.

Juin et septembre : réception des nouveaux locaux sur les quais de transfert

De nouveaux bâtiments modulaires ont été installés en juin à Vaux puis en septembre à La Boisse pour remplacer les anciens. Ces locaux permettent à l'agent sur place de recevoir des prestataires, de prendre sa pause, de se doucher ou encore de se changer dans de bonnes conditions.

Septembre : renouvellement de l'étanchéité des bassins de lagunage

Les travaux de renouvellement de l'étanchéité des bassins 1 et 2 de la lagune située sur le chemin de la Serpoyère ont débuté en septembre 2019. Après avoir été vidés, ces bassins ont été récurés et leur membrane a été remplacée.

Site de Vaux

Outre le quai de transfert des ordures ménagères, Organom gère l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (fermée en 2009) située sur la commune du Plantay.

Traitement des effluents

Organom a repris en 2017 l'exploitation de la station Roseaulix, qui utilise la technique des filtres plantés de roseaux. En 2019, Roseaulix a traité 5 570 m3 de lixiviats.

La station Roseaulix à Vaux

Analyse des effluents

Lixiviats
Les analyses trimestrielles des lixiviats montrent un dépassement en concentrations carbonées et de l'indice phénol.

Eaux pluviales
Les analyses trimestrielles montrent que les eaux pluviales sont conformes aux valeurs règlementaires.

Eaux souterraines
Les eaux souterraines, analysées chaque semestre, présentent une forte concentration de matières azotées et de COT. Les autres paramètres restent proches des limites de qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine et à la production d'eau potable.

Prévention des déchets

L'année 2019 a été marquée par la poursuite du contrat d'objectifs pour la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire (CODEC). Soutenus par l'ADEME et le Département de l'Ain, Organom et ses adhérents ont mené plus de 70 actions sur des thématiques diverses dont vous trouverez des exemples ci-après.

Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles

Organom a mené des actions dans 5 restaurants scolaires d'avril à juin 2019 à Baneins, Bresse Vallons, Poncin, Tossiat et Val-Revermont. Un diagnostic a tout d'abord été effectué grâce à une première série de pesée des déchets alimentaires durant une semaine. Enseignants et élèves ont ensuite été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage et des mesures ont été mises en place : service adapté à l'appétit des enfants, menus à 4 composantes, aide à la découpe des aliments ... De nouvelles pesées ont été effectuées et l'on constate une réduction d'environ 25% des déchets alimentaires en moins de trois mois.

Photo : Trièves Compostage Environnement

Des corbeilles pour améliorer le tri lors des événements

Organom dispose de 10 corbeilles bi-flux qui sont régulièrement prêtées aux associations et collectivités qui organisent des événements sur le territoire. Elles permettent en effet de séparer les emballages recyclables, comme les bouteilles plastique et les canettes, du reste des déchets, pour qu'ils puissent être recyclés. En outre, ces corbeilles sont pratiques à utiliser : simples à déplier et replier, elles se rangent par paire dans une housse afin de faciliter leur transport.

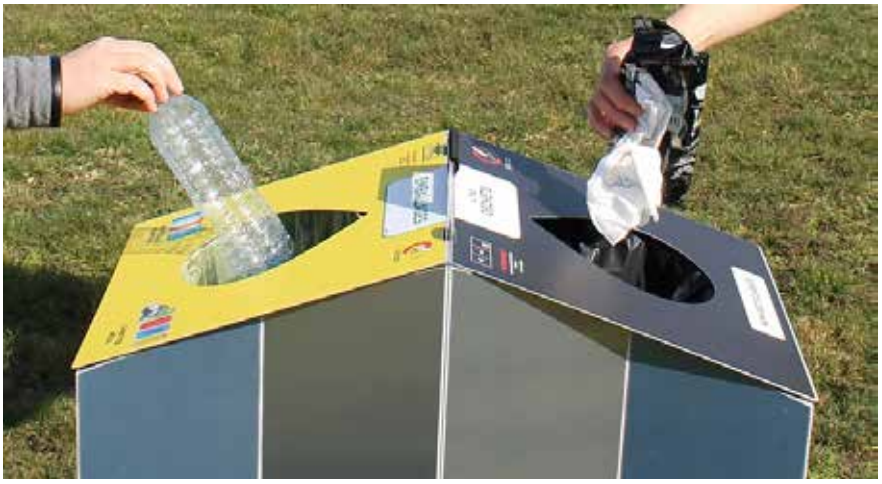

Informations et réservations : a.cartoux@organom.fr

Sensibilisation des acteurs économiques

Organom a organisé plusieurs événements avec ses partenaires pour sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux de l'économie circulaire :

« Tour du monde des initiatives pour une économie plus circulaire » le 15/06 : lors de sa journée « portes ouvertes », Organom a accueilli Raphaël Masvigner, co-fondateur de Circul'R, pour une conférence sur les initiatives innovantes qu'il a recensé à travers le monde.

« Le 5 à 7 de l'économie circulaire » le 25/06 : organisé en partenariat avec l'ALEC01, ce mini-forum a permis de réunir une trentaine d'acteurs du territoire afin d'échanger sur les bonnes pratiques pour réduire ou revaloriser les déchets.

Atelier Circulab le 19/11 : faire réfléchir les entrepreneurs aux enjeux de l'économie circulaire sous forme de jeu, c'était l'objectif de cet atelier conçu et animé par *In Homine* qui a réuni une dizaine de participants dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.

Une expérimentation pour valoriser les housses plastique

Organom a mené avec Centre Commerces Bourg une expérimentation de collecte des housses plastique utilisées dans des enseignes de prêt-à-porter en vue de leur valorisation. Une trentaine de magasins a été impliquée et ce sont, au total, plus de 300 kg de sacs qui ont pu être mis en balle pour être valorisés. La mise en place d'une collecte pérenne est en réflexion avec la CA3B.

Une démarche d'éco-exemplarité

Dans le cadre du CODEC, le syndicat et ses adhérents s'engagent à mettre en place des actions éco-exemplaires en interne. Le Président d'Organom a ainsi signé une charte avec des objectifs visant à consommer mieux, gaspiller moins, trier et valoriser les déchets, réduire l'impact climatique et préserver la biodiversité.

Parmi les actions menées en 2019, on peut citer la dématérialisation des bons de commande, l'utilisation de gobelets réutilisables lors des événements du syndicat, l'organisation d'une séance de sensibilisation des agents au tri des déchets ou encore la mise en place de collectes spécifiques de mégots, d'instruments d'écriture et de textiles en vue de leur recyclage ou valorisation par des entreprises spécialisées.

Communication

Une campagne sur le tri du verre

Alors que les bouteilles en verre sont plutôt bien triées, Organom a décidé de mettre l'accent sur les petits emballages en verre, comme les pots, les bocaux et les flacons, qui se recyclent aussi ! Les consignes de tri ont ainsi été rappelées par le biais d'encarts dans la presse locale, d'affichage sur les panneaux urbains et d'un spot publicitaire au cinéma et sur les réseaux sociaux. Cette campagne s'inscrit ainsi dans la continuité du plan verre mis en oeuvre depuis 2014 par Organom et ses adhérents.

En 2016, chaque habitant du territoire a jeté en moyenne 8 kilos de verre dans les ordures ménagères.

Le 1er « Run Eco » au Parc Bouvent

Organom a organisé en partenariat avec la Ville de Bourg-en-Bresse et Dalkia Wastenergy le 1er Run Eco du Parc Bouvent le samedi 1er juin 2019. Une soixantaine de personnes ont ainsi couru ou marché en ramassant les déchets qui se trouvaient sur leur chemin. Une fois le parcours terminé, les 17 kilos de déchets récupérés ont été triés et une gourde a été remise à chaque participant.

Un challenge pour les écoles primaires

Organom a organisé la 2ème édition de son challenge à destination des classes de CM1 et CM2 des écoles du territoire. 14 classes ont ainsi participé et réalisé durant un trimestre une affiche de sensibilisation des habitants de leur commune à la réduction des déchets. Les classes ont ensuire été invitées à venir visiter le site de La Tienne pour confronter leurs propositions à la réalité du traitement des déchets et un kit composé d'un sac, d'une gourde et d'un livre a été remis à chaque élève à l'issue de la visite. C'est la classe de CM1-CM2 de l'école Saint Pierre Chanel d'Attignat qui remporte ce challenge (voir l'affiche ci-contre).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - VIRIAT
CS 60127
01004 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 45 14 70
Fax. 04 74 45 06 03

www.organom.fr

Rapport d'activité 2019 du syndicat Organom

Disponible en version dématérialisée : www.organom.fr/publications